

DEPARTEMENT DE
LOIRE-ATLANTIQUE



COMMUNE DE MESQUER

5.9

Risque inondation - submersion marine

Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil Municipal
du 15 juin 2012

le Maire

• Les inondations par les eaux marines

Qu'est-ce qu'une inondation par les eaux marines ?

Une submersion plus ou moins rapide du sol engendrée par les eaux marines.

Comment se manifeste-t-elle ?

On distingue les inondations dues à :

- Un raz de marée : énorme vague consécutive à un tremblement de terre ou une éruption volcanique qui submerge brutalement la frange littorale.
- Une tempête (cf. la fiche se rapportant à ce risque), pouvant provoquer une hausse du niveau de la mer et la submersion des secteurs insuffisamment protégés. Il s'agit d'un phénomène difficilement prévisible dans son amplitude. De surcroît, une hausse du niveau de la mer due à une dépression localisée dans l'Atlantique peut affecter le littoral du département sans qu'une tempête ne s'y développe. Enfin, le phénomène de surcote marine peut perdurer bien que la tempête ait cessée.
- La rupture d'une défense contre la mer suite à une forte tempête.

• Les inondations par les eaux superficielles

Qu'est-ce qu'une inondation par les eaux superficielles ?

Une submersion plus ou moins rapide du sol engendrée par les eaux superficielles.

Comment se manifeste-t-elle ?

On distingue :

- L'inondation régulière et progressive, mais plus ou moins rapide en fonction de la topographie et des aménagements du bassin versant, par suite de pluies importantes et durables provoquant le débordement du cours d'eau.
- L'inondation brusque et soudaine consécutive à la rupture d'ouvrages de protection digues, levées, etc... suite à une crue importante.
- L'inondation brusque et soudaine mais de durée brève engendrée par une rupture d'ouvrages de stockage (barrages).

La commune de MESQUER est traversée par le cours d'eau « l'étier du Pont d'Arm » qui se caractérise par l'importance et la superficie des zones aval humides marécageuses pouvant être soumises de manière plus ou moins directe à une double problématique d'inondation par débordement fluvial et par surcote marine.

La commune de Mesquer est soumise à une problématique de submersions marines au niveau du traict de Pen Bé qui constitue l'estuaire de l'Etier du Pont d'Arm. La commune est marquée par la présence de vastes zones de marais drainés par différents étiers (Quimiac, Ker Croisé, Gollé et Notre Dame de Boulay).

L'atlas des zones inondables des cours d'eau côtiers, notifié aux communes concernées le 28 septembre 2009 définit, selon l'approche hydrogéomorphologique, les zones inondables de l'Etier du Pont d'Arm.

La section aval de l'Etier est une zone très déprimée à pente très faible correspondant à des zones de sédimentations marécageuses qui, à partir de la cote 3 m IGN 69, sont marquées par la présence et l'influence des dynamiques littorales.

L'estuaire de l'Etier du Pont d'Arm est endigué et la plaine alluviale est occupée par les marais salants. Toute cette zone infra-littorale peut être submergée par les surcotes marines liées aux tempêtes mais également par les débordements fluviaux lors des plus fortes crues.

Impact des crues et submersions marines

La zone submersible s'étale sur un axe principal orienté Ouest – Est. Dans le détail, elle concerne les terrains suivants :

- la totalité des marais salants,
- les terrains bas situés en pied de versant de l'Etier du Pont d'Arm et des cours d'eaux secondaires majoritairement orientés perpendiculairement à l'étier. Les enjeux dans cette zone restent très limités.

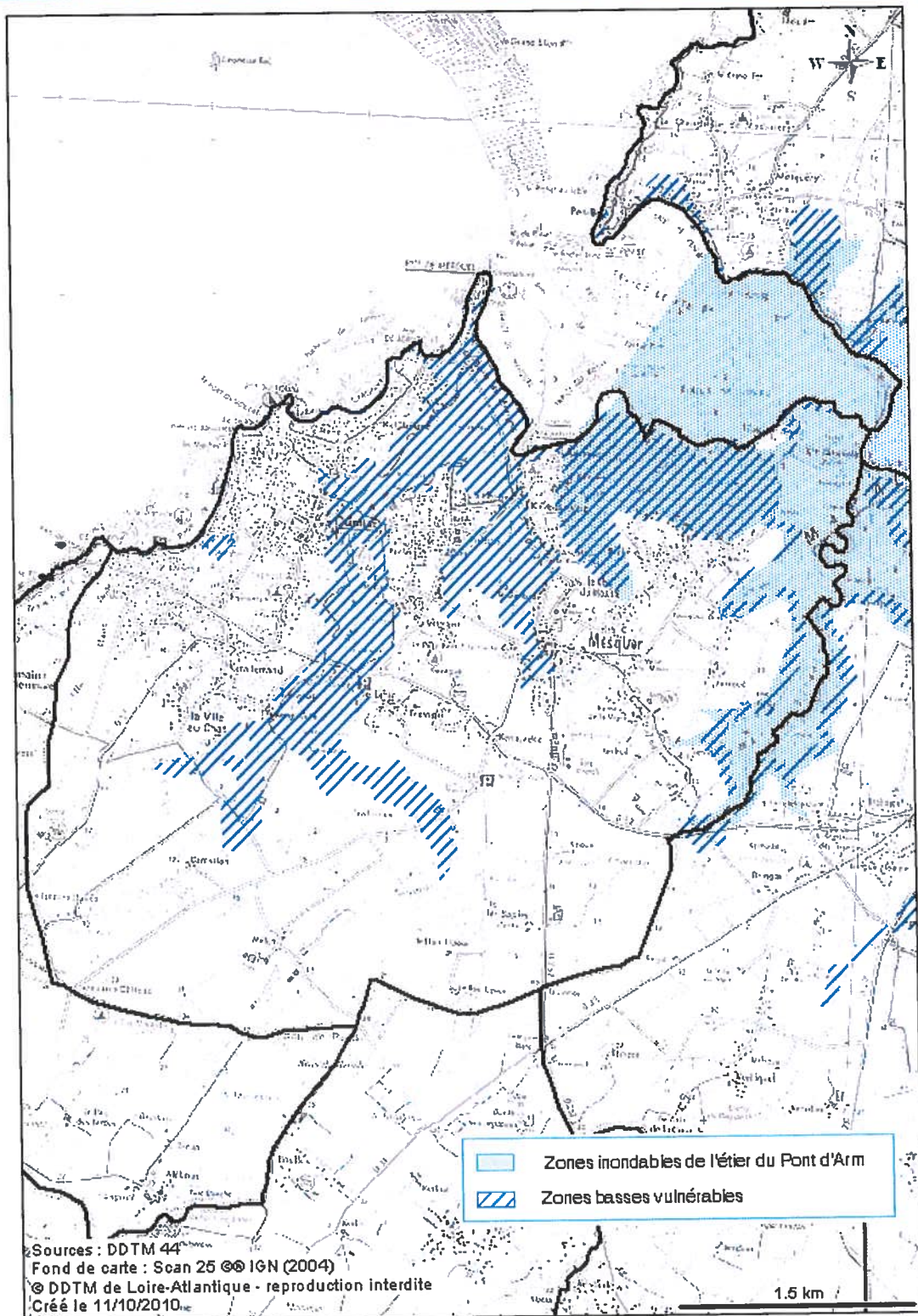
La zone d'habitation la plus importante concernée par l'aléa submersion marine se situe aux environs de Quimiac. La zone d'aléa peut aussi atteindre la limite Ouest du bourg de Mesquer.

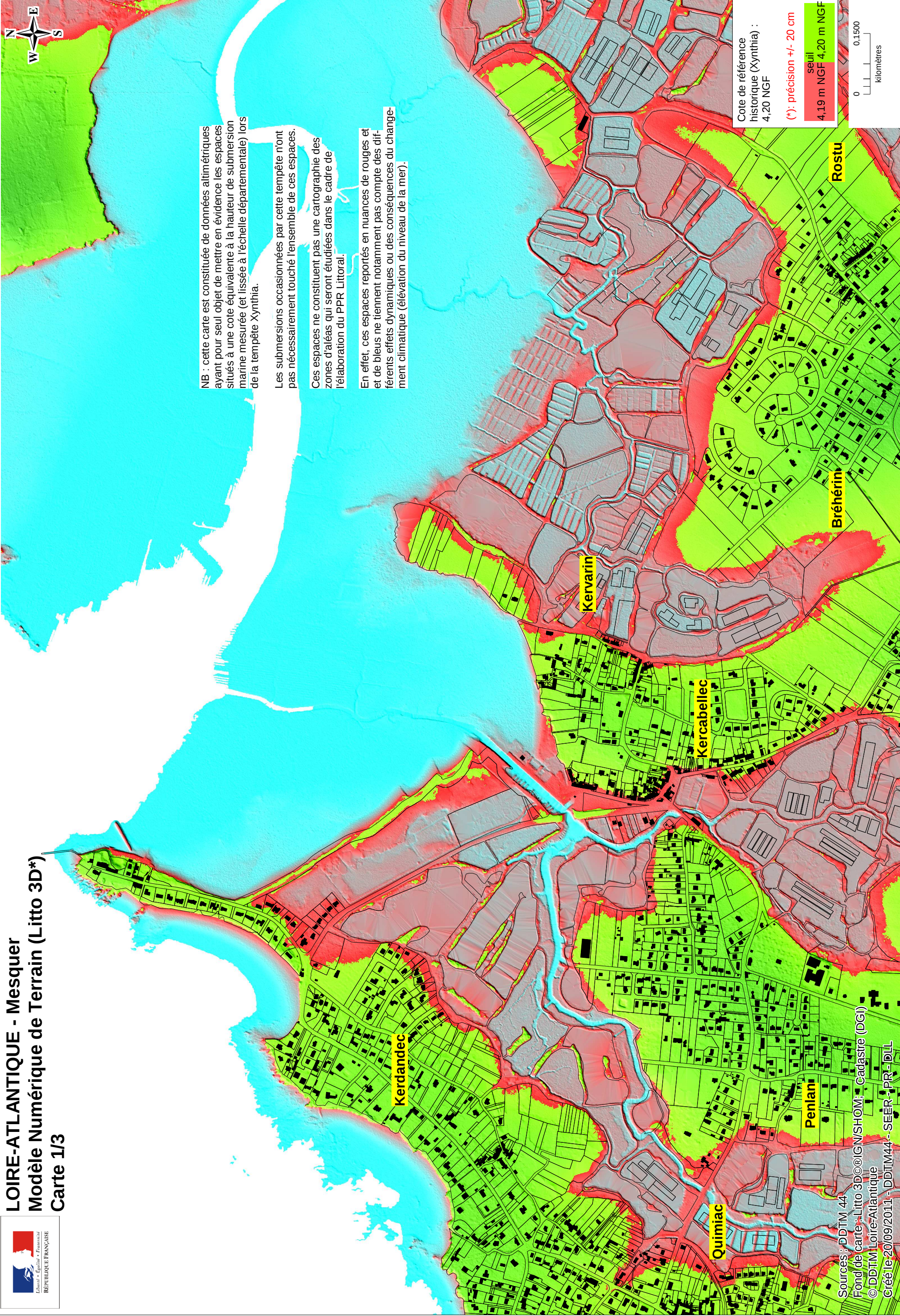
Lors de la tempête Xynthia, des biens et des activités ont été touchés par des hauteurs d'eau de l'ordre de 40 cm d'eau par endroit, sur le secteur de Kercabellec.

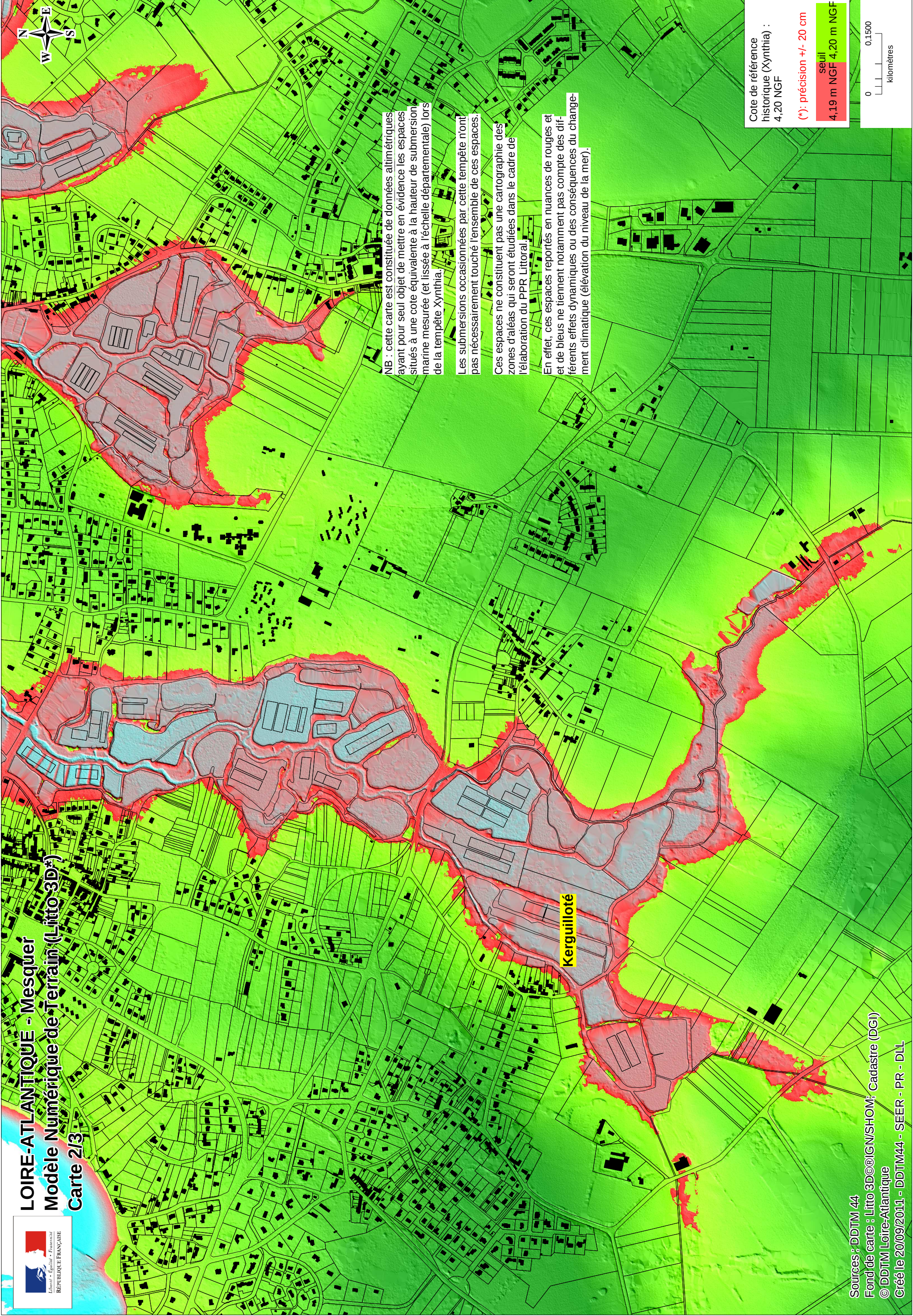
Des études concernant les submersions marines et l'érosion côtière vont être lancées sur le littoral du département de Loire-Atlantique dans le cadre des Plans de Prévention des Risques Littoraux. La commune de MESQUER est concernée par le PPRL Baie de Pont Mahé - Traict de Pen Bé.

Carte d'inondabilité de la commune de MESQUER

Zones inondables de l'Etier du Pont d'Arm et zones basses vulnérables







NB : cette carte est constituée de données altimétriques ayant pour seul objet de mettre en évidence les espaces situés à une cote équivalente à la hauteur de submersion marine mesurée -et lissée à l'échelle départementale- lors de la tempête Xynthia.

Les submersions occasionnées par cette tempête n'ont pas nécessairement touché l'ensemble de ces espaces.

Ces espaces ne constituent pas une cartographie des zones d'aléa qui seront étudiées dans le cadre de l'élaboration du PPR Littoral.

En effet, ces espaces reportés en nuances de rouges et de bleus ne tiennent notamment pas compte des différents effets dynamiques ou des conséquences du changement climatique (élévation du niveau de la mer).

Cote de référence
historique (Xynthia) :
4,20 NGF

(*) : précision +/- 20 cm

seuil
4,19 m NGF 4,20 m NGF

0 0,1500
kilomètres